



الشركة الجزائرية للكهرباء والغاز Société algérienne de l'électricité et du gaz

Direction de La Communication et des Médias
N° 1385 / DCM/2017

Note pour la Presse Nationale
Alger, le

17 DEC. 2017

Objet : AS/ des articles de presse sur « du matériel made in Israël importés par Sonelgaz »
PJ : communiqué de presse

Suite aux articles de presse parus dans les éditions du samedi 16 décembre et dimanche 17 décembre relatifs à l'éventuel achat par Sonelgaz de matériel fabriqué en Israël, nous vous prions de trouver en pièce jointe la mise au point relative à cette affaire.

La Directrice de la Communication et des Médias


BARKAT Houria



Alger le 17 décembre 2017

Communiqué de Presse

Au sujet du Matériel fabriqué en Israël

Suite à la parution des articles de presse parus dans les éditions du Samedi 16 Décembre 2017 et relatifs à l'importation par SONELGAZ de matériel Made in Israël, nous tenons à vous donner les précisions suivantes :

Dans le cadre de la réalisation de la centrale électrique de BOUTLELIS (Oran) d'une capacité de 450 MW, du matériel a été importé par le constructeur CEGELEC / Général Electric.

Lors des formalités de vérifications dudit matériel par notre filiale d'engineering (CEEG), qui est en charge de la réalisation du projet en tant que maître d'œuvre, les Services de notre filiale ont découvert, que parmi le matériel importé (projet complexe comportant des milliers de composants) qu'un de ces composants (vannes de déluge) comportait la mention Made in Israël.

Immédiatement les Services des Douanes compétents ont été saisi officiellement le 4 avril 2017, par notre filiale CEEG.

Parallèlement à la saisine des Douanes les services de notre filiale(CEEG) ont fait appel à un huissier de justice, qui a dressé un constat le 19 avril 2017; dans le même temps le constructeur a été saisi et interpellé afin de donner les explications nécessaires, ce dernier a reconnu officiellement sa responsabilité de l'introduction de ce matériel par mégarde.

Depuis la survenance de cet incident ,le constructeur a déjà récupéré le dit matériel en cause et a procédé à son remplacement par un matériel de provenance Européenne. Parallèlement, une plainte a été déposée le 19 avril 2017, à l'encontre du constructeur auprès de la juridiction compétente et poursuivie en justice pour fausse déclaration, compte tenu que le document de provenance du dit matériel stipule la France comme pays d'origine.

Par ailleurs, le matériel de remplacement a été **réceptionné le 11 octobre 2017**. Compte tenu ce qui précède, Sonelgaz considère qu'elle n'a ménagé aucun effort et a suivi toute la procédure réglementaire, à savoir dépôt de plainte, saisine des services de douanes et autorités compétentes concernées, recours à un auxiliaire de justice (huissier) et ce pour sauvegarder ses intérêts.

